Informations de base

1995/2047(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Institut Monétaire Européen IME. 1er rapport annuel 1994 **Subject** 5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	CHRISTODOULOU Efthymios (PPE)	14/09/1994
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/03/1995	Publication du document de base non-législatif	N4-0124/1995	Résumé
25/04/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/05/1995	Vote en commission		Résumé
31/05/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0132/1995	
13/06/1995	Débat en plénière		
14/06/1995	Fin de la procédure au Parlement		
03/07/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2047(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/06511

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0132/1995 JO C 166 03.07.1995, p. 0004	31/05/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0285/1995 JO C 166 03.07.1995, p. 0046-0056	14/06/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Document de base non législatif	N4-0124/1995	07/03/1995	Résumé

Institut Monétaire Européen IME. 1er rapport annuel 1994

1995/2047(COS) - 07/03/1995 - Document de base non législatif

Avec son premier Rapport annuel, qui est adressé au Parlement européen, au Conseil, à la Commission et au Conseil européen, l'Institut monétaire européen (IME) fait le point dans tous les domaines relevant des fonctions qui lui incombent, et donne un aperçu général de ses conceptions et de ses activités. Ce rapport brosse le tableau de la situation monétaire et financière dans la Communauté, avant de décrire les activités de l'IME et de présenter ses comptes annuels. De plus, il examine les progrès qui ont été accomplis dans le sens de la convergence, l'état des travaux préparatoires à la phase 3 et les caractéristiques institutionnelles des banques centrales nationales. - Le chapitre I du rapport décrit et analyse les faits marquants de l'évolution économique, financière et monétaire dans l'Union en 1993-1994, en mettant l'accent sur leurs conséquences pour la réalisation et le maintien de la stabilité des prix. A cet égard, le rapport relève que des progrès notables ont été accomplis dans cette voie durant les deux années passées. De plus, selon l'IME, les perspectives de croissance pour 1995 vont continuer à s'éclaircir pour l'ensemble des 15 membres de l'Union et la balance des paiements de l'UE devrait continuer à s'améliorer. Cependant, d'importants problèmes subsistent : le haut niveau du chômage structurel, les déficits publics et le montant de l'endettement public. Tout d'abord, la stabilité des prix n'a pas encore été atteinte dans tous les pays de l'Union européenne et, dans la période actuelle de reprise générale de l'activité, il devrait être difficile de faire de nouveaux progrès dans ce sens. Aussi les autorités monétaires doivent-elles rester vigilantes. En second lieu, la situation des finances publiques dans beaucoup d'Etats membres demeure préoccupante. D'une manière générale, il faut que la progression des salaires reste modérée et que des mesures énergiques soient prises en vue de réduire les déficits budgétaires et de ramener la dette publique à des niveaux tolérables, conditions pour favoriser une reprise durable et non-inflationniste. Enfin, l'IME affirme qu'actuellement presque aucun pays de l'UE ne remplit les critères de convergence, notamment en raison de leur situation budgétaire. Même si les progrès de la convergence semblent encore insuffisants, l'IME estime que si les défis structurels et conjoncturels sont acceptés, la convergence des pays de l'UE devrait continuer à avancer. - Le chapitre II décrit le rôle de l'IME dans le domaine de la coopération et de la coordination durant la phase 2 et dans les travaux préparatoires à la phase 3 : .dans la phase 2, l'IME a pour tâche de renforcer la coordination des politiques monétaires des Etats membres vers l'objectif de stabilité des prix. A cet effet, il offre un lieu de rencontre pour les consultations et les échanges de vues sur les questions monétaires, la conduite de cette politique restant l'apanage exclusif des autorités nationales; .en ce qui concerne la préparation de la phase 3, il s'agit de spécifier d'ici la fin 1996 au plus tard les conditions requises, sur le plan des réglementations, de l'organisation et de l'infrastructure, pour que le Système européen des banquescentrales puisse remplir ses missions; Compte tenu du temps limité dont il dispose, le Conseil de l'IME a structuré son activité autour d'un programme général qui lui sert de guide pour organiser, surveiller et évaluer les activités du personnel, des sous-comités et des groupes de travail. - Le chapitre III traite des caractéristiques institutionnelles des banques centrales, en particulier au regard des dispositions du traité visant à assurer l'indépendance de ces dernières dans l'exercice de leurs fonctions. Il expose également les modifications qu'il est prévu d'apporter dans ce domaine. Ce chapitre traite aussi du rôle de surveillance que joue l'IME, en ce qui concerne le respect par les banques centrales des dispositions du traité interdisant le financement monétaire du secteur public et l'accès privilégié de celui-ci aux institutions financières.

Institut Monétaire Européen IME. 1er rapport annuel 1994

1995/2047(COS) - 14/06/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen, en adoptant le rapport Christodoulou, a accueilli favorablement le 1er rapport annuel de l'IME. Dans sa résolution, il insiste cependant sur les points suivants : - que les Etats membres prennent des mesures pour la sauvegarde des investissements productifs et des niveaux d'emploi; - que les Etats membres qui n'ont pas encore assaini leur situation budgétaire consentent un effort supplémentaire afin d'éliminer les causes structurelles des déséquilibres budgétaires, et axent leurs efforts sur la baisse des taux d'intérêt; - que le Conseil, la Commission et les Etats membres redoublent d'efforts pour favoriser la convergence économique en utilisant tous les moyens appropriés, fonds structurels inclus, et qu'ils concentrent leurs efforts pour la relance d'une politique communautaire réelle en faveur de l'emploi; - que soit institué le moment venu un mécanisme de change

entre la monnaie unique et les monnaies des pays ne participant pas encore à la phase finale de l'UEM; - que les efforts en vue de faciliter l'utilisation de l'écu soient intensifiés, notamment dans le domaine de la monétique; - que le Conseil et la Commission présentent des propositions permettant aux gouvernements, après le coup d'envoi de la 3ème phase de l'UEM, de poursuivre la coordination de leurs politiques budgétaires, dans le respect de l'objectif de la stabilité des prix; - que les gouvernements des Etats membres prennent les décisions nécessaires pour définir, dès que possible, un calendrier concret pour le passage à la 3ème phase de l'UEM avec les Etats membres satisfaisant aux critères fixés par le traité, tout en veillant à ne pas prendre de mesures qui pourraient entraver la participation des autres pays à un stade ultérieur.